Initiatives ministérielles

cation régionale, non seulement dans les Maritimes mais dans l'ensemble du pays.

M. Foster: Monsieur le Président, je pense que c'est extrêmement important. Si l'économie de marché était capable de régler nos problèmes de développement régional, je pense que ce serait déjà fait. Il est bien évident que l'économie de marché n'y parvient pas. Elle n'y est pas parvenue en 120 ans, et je pense qu'elle n'y parviendra pas. Voilà pourquoi je pense que le Livre vert du ministre sur l'avenir de l'agriculture est vraiment incroyable. Il dit que nous allons supprimer unilatéralement les programmes d'aide. Que sans tenir compte de ce que font les Américains ou les autres pays, nous allons nous ouvrir à l'économie de marché, ouvrir nos marchés même si les Américains ferment les leurs à la plupart de nos produits. Faire cela, c'est démolir les offices de commercialisation.

Allez voir ce qui se passe dans l'agriculture au Canada atlantique: grâce aux offices de commercialisation et aux programmes d'aide, l'agriculture y est rentable, qu'il s'agisse de la pomme de terre, des produits laitiers et de la volaille ou des aliments transformés du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

Pendant le débat sur le libre-échange il y a eu des audiences à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Si vous voulez voir ce que le libre-échange va faire pour le Canada atlantique et pour le Nouveau-Brunswick, allez vous promener dans l'État du Maine. Il bénéficie du libre-échange avec le reste des États-Unis depuis 50 ou 100 ans. L'industrie laitière et celle de la volaille et les autres industries y ont presque disparu parce qu'il n'y a pas là-bas de système qui les encourage à produire et être rentables.

Je pense qu'un des principaux leviers du développement régional dans trois au moins des provinces d'Atlantique, et en partie dans la quatrième, c'est le maintien d'une agriculture rentable. Les deux premiers axiomes de la politique du ministre de l'Agriculture, qui consistent à supprimer unilatéralement les programmes d'aide, sans tenir compte de ce que font nos partenaires commerciaux, et à ouvrir largement nos marchés aux importations, vont démolir nos offices de commercialisation. Cela va démolir en grande partie l'économie régionale du Canada, qui se débrouille fort bien grâce à nos offices de

commercialisation. Ils sont supérieurs à ce qui se fait dans le Maine et dans presque tout le nord des États-Unis.

M. Les Benjamin (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, ce n'est pas la première fois que j'ai à parler de programmes de transport au Canada comme celui du tarif de l'Est pour diverses raisons. L'histoire nous dit que le nom «tarif de l'Est» vient de ce que les sociétés ferroviaires américaines faisaient à partir de Buffalo en allant vers l'est, jusqu'aux ports de la côte est des États—Unis. C'est de là que vient le nom «tarif de l'Est» qui s'applique aux ports du lac Huron, de la baie Géorgienne, du haut et du bas Saint-Laurent et des provinces atlantiques.

Monsieur le Président, je veux vous soumettre une question, et j'espère que vous la soulèverez au cours des consultations qui auront lieu. Ce projet de loi ne devrait pas être étudié à la Chambre avant que le président de la Chambre des communes n'ait rendu une décision sur le geste du gouvernement et avant que l'Office national des transports n'ait rendu une décision sur le geste des chemins de fer. D'ailleurs, une demande a déjà été présentée à l'Office national des transports relativement à l'application de la Loi sur les chemins de fer.

Depuis l'été dernier, le gouvernement a désobéi à la loi. Les chemins de fer ont cessé de recevoir de l'argent et ont commencé à faire payer le plein tarif commercial à ceux qui bénificiaient auparavant du tarif de l'Est, et ce, en contravention de la Loi sur les chemins de fer. Le gouvernement a ordonné aux sociétés ferroviaires de faire cela. Il n'a pas versé un cent depuis l'été dernier. Non seulement le projet de loi n'a pas encore reçu la sanction royale, mais il n'a même pas été adopté à l'étape de la deuxième lecture. Encore une fois, on se moque du processus parlementaire et démocratique.

• (1740)

La présidence a rendu récemment une décision au sujet de la publicité faite par le gouvernement pour une loi qui n'avait pas été adoptée par le Parlement. C'était pour dépenser. Cette fois, le gouvernement viole la loi pour économiser un peu d'argent aux dépens des producteurs de grains de l'Ouest, des provinces atlantiques et des ports des Grands Lacs. À mon avis, il n'y a aucun doute que la présidence doit décider que le gouvernement doit cesser de mettre en oeuvre les dispositions de ce projet de loi avant qu'il n'ait été adopté par le Parlement. Si nous devons traîner en cour l'Office national des